

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 31 (1951)
Heft: 8-9

Artikel: L'Union européenne des paiements
Autor: Triffin, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888591>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'UNION EUROPÉENNE DES PAIEMENTS

Robert Triffin

Professeur à l'Université de Yale

L'UNION européenne des paiements vient de publier son premier rapport annuel. Ce document brosse à grands traits les activités de l'Union au cours des mois écoulés et dégage avec une rare franchise ses insuffisances autant que ses succès.

Le but essentiel de l'Union, dans l'esprit de ses promoteurs, devait être de rétablir une saine concurrence en Europe en éliminant, tout d'abord, les discriminations bilatérales entre pays membres. Pour arriver à ce résultat, l'Union ne se contentait pas seulement d'un engagement formel de ses membres. Elle s'attaquait à la racine même du mal en plaçant tous les règlements monétaires entre pays membres sur un plan entièrement multilatéral. Aux règlements bilatéraux antérieurs se substituait, pour chaque pays, un règlement mensuel unique avec l'Union elle-même. Ce règlement dépendait exclusivement de l'excédent ou déficit net global de chaque pays vis-à-vis du groupe dans son ensemble, les positions bilatérales perdant toute importance et les causes monétaires profondes du bilatéralisme et de la discrimination disparaissaient totalement. C'est ainsi, qu'au lendemain de l'accord, tous les pays — et notamment l'Angleterre — supprimaient d'un trait de plume les discriminations antérieures contre les pays européens à monnaie forte, et notamment la Suisse, la Belgique et l'Allemagne.

La compensation automatique ainsi réalisée entre dettes et créances bilatérales résultait en même temps en une économie énorme de moyens de paiement, facilitant grandement le développement du commerce. Pour la première année d'opérations, la compensation multilatérale couvrait près de la moitié des déficits et excédents bilatéraux mensuels, contre 2 p. 100 environ sous le système antérieur.

A ces facilités normales — correspondant aux traditionnelles opérations d'arbitrage auxquelles avait malheureusement mis fin l'extension de l'inconvertibilité et du contrôle des changes — l'Union ajoutait certaines facilités de crédit afin d'encourager ses membres à accepter les risques d'une politique hardie de libéralisation des restrictions commerciales. Dès la mise en vigueur de l'Union, le pourcentage du commerce libéré passait de 50 à 60 p. 100, et quelques mois plus tard à 75 p. 100, pour la plupart des pays membres.

Enfin, les accords d'amortissement conclus dans le cadre de l'Union aboutissaient en un an à un assainissement considérable (\$ 319 millions, soit 38 p. 100) des dettes monétaires à court terme issues des accords de paiement antérieurs.

Certes, cette politique n'allait pas sans risques, et dès les premiers mois de fonctionnement de l'Union, l'épuisement du quota allemand posait un problème d'une extrême gravité. Une aide

financière de l'Union, accompagnée d'un programme très strict de redressement particulièrement dans le secteur du crédit bancaire, parut d'abord échouer. Le déficit persistait et l'Allemagne se vit contrainte en mars de rétablir les restrictions aux importations. Le développement spectaculaire des exportations allemandes allait cependant modifier rapidement cette situation, les excédents succédant aux déficits et ramenant le déficit cumulatif de l'Allemagne dans l'Union de \$ 460 millions à fin février, à \$ 150 millions environ à la fin du mois d'août. Le niveau atteint par les exportations allemandes permettrait d'ores et déjà de couvrir un niveau d'importations considérablement supérieur à ce qu'il était avant la création de l'Union, et l'on peut envisager dès maintenant un retour progressif mais rapide de l'Allemagne à la libération des importations.

Une tendance similaire au rajustement des déséquilibres se marque dans la position de plusieurs autres pays membres. Pour l'ensemble du groupe, les déficits et excédents cumulatifs continuèrent de croître de mois en mois jusqu'en avril, mais le mouvement se renversa avec une tendance progressive à un meilleur équilibre des pays dans l'Union au cours des quatre derniers mois suivants. L'Allemagne, l'Italie, la Suède, la Suisse, la Norvège et plus récemment la Hollande, virent des excédents se substituer à leurs déficits antérieurs et amortir leur dette vis-à-vis de l'Union. Inversement, trois des principaux créanciers de l'Union, l'Angleterre, la France et le Portugal entrèrent en déficit, réduisant ainsi leurs créances sur l'Union. Ce renversement est particulièrement accentué dans le cas anglais et n'est pas sans causer quelque inquiétude, eu égard notamment aux larges facultés d'emprunt de l'Angleterre dans l'Union.

La position des débiteurs dits « structurels » — l'Autriche, la Grèce, l'Islande et la Turquie — continuera à être financée en dollars par les Etats-Unis, et ce mode de financement contribuera sans doute à renforcer encore au cours des mois prochains les avoirs de l'Union en or et en dollars,

qui déjà dépassent la contribution initiale (\$ 350 millions) des Etats Unis.

D'autre part, l'épuisement rapide du quota belge — lié aux déficits hollandais, et plus récemment aux forts excédents de la Belgique sur l'Angleterre et la France — pose en ce moment un grave problème dont la solution exercera une influence considérable sur le développement ultérieur de l'Union.

L'avenir reste toujours incertain, mais l'expérience de cette première année est certe encourageante. L'une des principales raisons d'espoir réside dans l'intelligence, la coopération et la résolution avec lesquelles le Comité de Direction a dirigé l'Union, fait face à chaque crise rencontrée au cours des mois écoulés, et exercé une influence discrète, mais réelle et grandissante, sur la politique monétaire des membres. Toutes ses recommandations ont été unanimes — elles pourraient être simplement majoritaires — et ont été suivies tant par les membres individuels que par le Conseil de l'O. E. C. E.

Régime de transition dans sa structure actuelle, l'avenir de l'U. E. P. dépendra essentiellement des solutions que l'on donnera à certains problèmes fondamentaux qui n'ont pu encore être abordés de front par l'O. E. C. E. et notamment :

1^o le rôle que peuvent jouer les rajustements de change dans le redressement des déséquilibres excessifs ou persistants ;

2^o la réconciliation à établir entre l'équilibre global de la balance des paiements des membres et les déséquilibres régionaux inhérents à une structure véritablement multilatérale du commerce international ;

3^o les relations à établir entre l'Union et les pays tiers, et notamment le rôle du Fonds monétaire international en ce domaine ;

4^o les formes et le degré d'intégration monétaire européenne que permettront ou requerront les développements politiques internationaux.

Robert Triffin